



Gérer les achats

Conditions Générales de la
Consultation
Marché Industriel

Date de création
Rédacteur :
Version n° : V1
Date de mise à jour :

Conditions Générales de la Consultation (CGC)

**Marché à procédure adaptée en application des articles R.2123-1 à R.2123-7
du code de la commande publique**

**GENAVIR 1625 route de Sainte Anne – Centre Ifremer de Brest – CS 20071
29280 Plouzané**

N° de marché : GNVR-14-2024

OBJET :

**Fourniture d'un enrouleur double split pour le chalut du navire
océanographique Thalassa**

Marché public industriel

Date et heure limites de remise des plis : 30 décembre 2024 à 12 H00

1. OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne un enrouleur de chalut à double bobines indépendantes en remplacement de l'enrouleur existant.

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

Unité monétaire du marché : euro. Langue à utiliser : français. Dossiers délivrés gratuitement.

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours.

Lieu de livraison du marché : GENAVIR - Plouzané

Durée du marché = Délai d'exécution : Soit une livraison pour le 15 novembre au plus tard.

2.1. Négociation

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que GENAVIR attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres. Cette phase pourra être menée qu'avec un ou plusieurs candidats.

2.2. Variantes

Les variantes sont interdites.

3. CONTENU DES PLIS

3.1. La candidature du candidat devra comprendre :

- l'imprimé DC 1 dûment complété et signé par le candidat ou par chaque membre du groupement le cas échéant ou bien une déclaration sur l'honneur telle que prévue à l'article R. 2143-3 du code de la commande publique et le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses cotraitants.

3.2. L'offre du candidat devra comprendre (à cocher) :

- un CGA dûment complété
- une Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) détaillée : Enrouleur et pièces de rechange pour 3 ans comprises (format à la main du candidat).
- un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations. Ce document comprendra toutes justifications et observations du candidat suivant la trame ci-dessous :

	Gérer les achats	
	Conditions Générales de la Consultation Marché Industriel	Date de création Rédacteur : Version n° : V1 Date de mise à jour :

1. Les moyens humains dédiés au chantier comprenant :

- Un organigramme nominatif que le candidat s'engage à mettre en place
- L'expérience du personnel proposé pour la réalisation de chaque tâche et à chaque poste (qualifications professionnelles entre autres, ...)

2. Les moyens matériels dédiés à la réalisation comprenant :

- La mise en adéquation de la structure du candidat par rapport à la réalisation de la fourniture
- La justification de l'adaptation des moyens technique pour la tâche concernée

3. Les dispositions Qualité Sécurité et Environnement (QSE) dédiées au chantier comprenant :

- Le(s) dispositif(s) de contrôle et de gestion QSE tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau spécifique du chantier

4. Les dispositions techniques et méthodologiques comprenant :

- La présentation du projet démontrant la bonne prise de connaissance du projet par le candidat
- Les méthodes d'exécution de chaque tâche (Des études à la mise en caisse, en passant par les essais)
- La reconnaissance des différentes contraintes et incertitudes ainsi qu'une proposition pour y pallier
- La définition des points sensibles et des points d'arrêts ainsi que leur traitement et leur suivi

5. Les fournitures comprenant :

- Une fiche descriptive des matériaux (certificat matière, ...), fourniture et sous-traitant
- Les fiches techniques des fournitures et matériels spécifiques

6. Le planning prévisionnel comprenant :

- Les différentes phases et tâche du chantier ainsi que leur durée

4. JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-6 à R. 2152-7 du code de la commande publique, en application des critères et des modalités indiquées ci-dessous :

Critères	Pondération
Valeur technique de l'offre <i>(Appréciée au regard du mémoire justificatif présenté suivant la trame ci-dessus)</i>	60
Prix des prestations	40

5. DEPOT DES PLIS

En application de l'article R. 2132-7 du code de la commande publique, toutes les offres déposées pour la présente consultation doivent être remises par voie dématérialisée avant les date et heure limites fixées en page 1 du présent document.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Pour répondre à une consultation, anticiper au maximum la préparation de votre réponse en suivant les étapes suivantes :

1. **Préparer le dossier de réponse** (merci de décomposer votre offre en autant de documents que listés ci-dessous – ne pas fusionner l'ensemble des documents dans un même document .pdf ou .doc)

- la candidature : attestation sur l'honneur ou formulaire DC1 complété,

	Gérer les achats	
	Conditions Générales de la Consultation Marché Industriel	Date de création Rédacteur : Version n° : V1 Date de mise à jour :

- le CGA complété (la signature électronique n'est pas obligatoire au dépôt du pli, le pouvoir adjudicateur reviendra vers le titulaire pressenti après attribution du marché public pour signature le cas échéant),
- l'annexe financière au CGA (DPGF et/ou devis)
- le mémoire justificatif et ses annexes éventuelles

2. **Créer un compte PLACE**

3. **Envoyer la réponse via la salle des marchés** :

- Afin de respecter la date et l'heure limite de dépôt de votre pli, nous vous conseillons d'anticiper au maximum le dépôt électronique, sous peine du rejet de votre pli en cas de dépassement du délai

4. Réceptionner l'accusé de réception

5. **Anticiper la signature** éventuelle du marché public : s'équiper d'un certificat de signature électronique (les délais d'obtention peuvent varier de 15 jours à 1 mois), l'outil de signature est disponible sur la plateforme Place)

Des **guides** explicatifs sont à votre disposition sur le site de la plateforme Place, ainsi qu'une **assistance** en cas de difficultés.

Le dépôt des plis par voie électronique donne lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception. **Seule l'heure de fin de réception de la réponse électronique compte. L'heure limite retenue par la réception des plis correspondra au dernier octet reçu.**

Il faut donc prendre en considération le temps de l'envoi de la réponse électronique. Le fuseau horaire de référence est celui de Paris.

Conformément à l'article R. 2132-11 du code de la commande publique et à l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, clé USB) ou sur support papier peut être adressée à l'acheteur.

Cette copie de sauvegarde doit :

- soit être adressée avant les date et heure limites fixées dans les conditions générales de la consultation à l'adresse suivante :

GENAVIR
 Direction Achats Finances
 165 route de Sainte Anne
 Campus Ifremer
 CS 20071
 29280 Plouzané

- soit être expédiée à l'adresse sus-indiquée par tout moyen permettant d'attester avec certitude de leur délivrance avant ces mêmes date et heure limites.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « **copie de sauvegarde** ».

Une copie de sauvegarde qui serait remise ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ne sera pas retenue. Elle sera renvoyée à son expéditeur.

Fin CGC